

Solidarité pour un avenir meilleur / Actifs ensemble

Démarche volontaire et solidaire notre contribution financière bénéficiera entièrement aux projets climatiques des Amis de la Nature Africains (liste sur le site de l'IAN indiqué ci-après).

Le montant possible du versement recommandé est calculé selon le type de transport (routier ou aérien / n'oublions pas les croisières) et selon les distances parcourues. Il est bien entendu donné à titre indicatif. Toute contribution sera la bienvenue.

Pour plus de facilité et de sûreté de transmission vous pouvez envoyer votre contribution à la FFUTAN, au siège à Montreuil, en précisant l'objet de cette contribution, à savoir « fonds pour le climat ».

Pour plus d'informations sur ce Fonds, les projets africains, le tableau des contributions... consulter le site : www.climatefund.nf-int.org.

Autres sites à consulter, pour en savoir plus :

France Nature Environnement et le transport maritime : <http://www.fne.asso.fr/node/19849>.

Défi climatique et aviation : <https://france.attac.org/se-mobiliser/changeons-systeme-pas-climat/article/compenser-les-emissions-de-l-aviation-n-est-pas-a-la-hauteur-du-defi-climatique>.



Fonds des Amis de la Nature pour le climat



**TA CONTRIBUTION
À LA JUSTICE
CLIMATIQUE !**

www.climatefund.nf-int.org

Ta Contribution à la justice climatique par le fonds pour le climat des Amis de la Nature

Quelle révolution nous avons connue ces dernières années dans la pratique de certains de nos loisirs !

En effet, avec quelle facilité nous rejoignons aujourd'hui nos lieux de villégiature hexagonaux ou plus exotiques. Quelques heures de trajet en voiture ou en avion et nous sommes déjà sur place. D'autres préfèrent le confort des paquebots de croisière.

Mais notre plaisir n'est-il pas gâché à l'évocation de toutes les nuisances inhérentes à ces déplacements ? Ainsi, dans le monde, le secteur des transports est responsable de 27 % des émissions de CO₂ ; la route en représente 20 % à elle seule. Les initiatives citoyennes comme le covoiturage, l'utilisation des transports en commun ou encore du vélo n'arrivent pas à contrer les politiques de non-intervention (abandon des lignes ferroviaires, du ferroutage ou le développement tardif et timide d'énergies alternatives...).

Dès la prochaine décennie, le trafic aérien pourrait rejoindre le trafic routier comme l'agresseur par excellence du climat. L'aviation est déjà le 7^{ème} plus gros pollueur mondial. Le fait que ce soit un des secteurs à ne pas avoir d'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre n'y est sûrement pas étranger. Tout comme le kérosène exempt de toute taxe. Certes la consommation des moteurs d'avions a diminué de moitié ces vingt dernières années mais le volume des transports a été multiplié par 25. Il est à noter que plus de 40 % des voyages par avion se font sur des distances inférieures à 800 km alors que le train est plus indiqué sur ces trajets. Comme il n'est pas question d'interdire l'avion, il conviendrait de se montrer plus respectueux de l'environnement en privilégiant des séjours plus longs et moins fréquents.

Il est une autre pollution peu connue du grand public, celle du transport maritime. Elle n'en est pas moins dangereuse causant la mort de 6 000 personnes par an rien qu'en Europe. Elle affecte principalement les habitants des zones portuaires mais également les équipages et les croisiéristes. Par voie maritime, ce sont 90 % des marchandises mondiales qui sont acheminées et des millions de personnes transportées dont une grande partie pour le tourisme. Le fuel lourd utilisé génère pour chacun de ces monstres flottants autant de particules fines qu'un million de voitures ! Le gaz liquéfié serait une alternative intéressante. En vérité, nous sommes bien loin de l'image de transport propre présentée par les armateurs.

Ces pollutions sont en partie responsables du changement climatique qui affecte toute la population mondiale mais plus particulièrement les habitants des pays du Sud Global qui pourtant ne participent qu'à un très faible degré aux déplacements (94 % de la population mondiale ne prend pas part au trafic aérien).

C'est dans ce contexte qu'en septembre 2016 la conférence annuelle de l'Internationale des Amis de la Nature, soucieuse d'orienter le mouvement vers un avenir fort et viable en privilégiant une coexistence solidaire et durable a pris la décision importante de créer le Fonds des Amis de la Nature pour le Climat. Il ne s'agit pas d'utiliser le dérivatif facile de la compensation carbone mais bien d'aller plus loin en soutenant des projets des Amis de la Nature Africains. Il va nous permettre d'apporter une contribution personnelle à plus de justice climatique.

Philippe Agnès
Responsable environnement